

<p style="text-align: center;">Compte rendu du Conseil de Communauté du 6 mars 2013 salle de la Mairie de Fournols</p>

PRESENTS : Mmes GIRON. DUTOUR. PETITJEAN. ERNOUL DE LA CHENELIERE. REBORD. et MM. SAUVADET. FAVIER. GENESTIER. COURTINE. COUDEYRAS. MERY. PAUL. CHEVALEYRE. FAUCHER. POUGET. CHASSAIGNE François. RODIER. COUPAT. MAYOUX. MAHAULT. PAULET Jean-Yves.

21 présents sur 30 délégués

M. Faucher souhaite avoir une précision sur les travaux de voiries forestières figurant dans le compte rendu de la réunion du 10 janvier 2013. Il se demande ce que signifie, dans les compétences des communes la formulation « ajouter des entrées aux propriétaires privés ».

Le Président explique que lorsqu'une voirie forestière intercommunale doit être réalisée, il est demandé aux propriétaires privés s'ils souhaitent que leur entrée de parcelle soit ouverte. Si le propriétaire y est favorable, l'ouverture se fait en même temps que la voirie. Une fois la voirie achevée, si un propriétaire souhaite finalement que son entrée de parcelle soit ouverte, il devra solliciter sa commune. Dans ce cas, soit la commune accepte et prend les travaux à sa charge, soit elle refuse et le propriétaire devra lui-même réaliser les travaux.

1. Approbation des comptes administratifs 2012

Le Président donne la parole à M. Coupat pour présenter les comptes administratifs 2012.

a- Budget annexe « Portage de repas »

M. Coupat rappelle que ce budget est déficitaire. Par ailleurs, il fait le point sur l'évolution du service de portage de repas ces 4 dernières années :

- 2009 : 6 101 repas (+209, moyenne de 25 clients)
- 2010 : 6 422 repas (+321, moyenne de 28 clients)
- 2011 : 6 716 repas (+294, moyenne de 29 clients)
- 2012 : 6 089 repas (-627, moyenne de 28 clients)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2012 du budget annexe « portage de repas ».

b- Budget annexe « Usine Relais »

M. Coupat n'apporte pas de remarques particulières sur ce budget car ce n'est que les loyers permettent de rembourser l'emprunt.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2012 du budget annexe « usine relais ».

c- Budget annexe « Logements sociaux »

M. Coupat annonce, concernant les 3 logements de Chambon sur Dolore, qu'actuellement 2 logements sont loués. M. Coupat apporte une précision sur le compte 2314 en dépenses d'investissement. La somme prévue de 611 840€, non réalisée, correspond à une provision en vue de la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie de Saint Germain l'Herm.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2012 du budget annexe « logements sociaux ».

d- Budget annexe « Les Plaines »

M. Coupat explique que le loyer des Plaines est divisé entre l'ADAPEI et M. Gondol. Pour l'ADAPEI ce versement est dégressif dans le temps. En revanche, il est progressif pour M. Gondol. A terme, M. Gondol payera 1 700€ mensuels annualisé et l'ADAPEI environ 1 700€ mensuels. Le versement des loyers est trimestriel.

Actuellement, M. Gondol réalise des travaux d'agrandissement de la salle de réception. Elle aura désormais une capacité d'accueil de 300 personnes.

Le Président annonce que la reprise du domaine n'est pas encore achevée en raison du retard que prend le notaire. Il ajoute que cette semaine, l'entreprise Chantelauze est intervenue concernant la reprise du mur de soutènement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2012 du budget annexe « Les Plaines ».

e- Budget annexe « Immobilier professionnel »

Concernant le multiple rural de Bertignat, M. Coupat explique que la somme de 884,40€ (compte 2313 102) correspond à la fabrication et la pose de 3 volets.

Concernant le multiple rural de Sainte Catherine, les 11 792,32€ inscrits au compte 103 correspondent au paiement des derniers lots non payés en 2011 (architecte, gros œuvre, plomberie, plâtrerie peinture, diagnostic amiante et plomb).

M. Sauvadet demande ce qu'il en est des impayés de l'atelier de découpe de viande.

M. Coupat répond que la situation est en passe d'être réglée. Pour procéder à la régularisation de la situation, la Trésorerie a trouvé une solution. Biosavine vend de la viande pour une collectivité, ainsi, à chaque fois que ladite collectivité émet un mandat de dépenses (pour payer biosavine) la Trésorerie procède à une opposition sur tiers détenteur et récupère donc la somme en question pour payés les loyers.

M. Chassaigne suggère d'aller rencontrer le gérant de biosavine, notamment pour avoir plus de visibilité sur ce qui s'y passe.

M. Coupat regrette que cet atelier ne tourne pas plus, d'autant plus que le dernier abattoir public du département est à Ambert.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2012 du budget annexe « Immobilier professionnel ».

f- Budget général

- Dépenses de fonctionnement

M. Coupat attire l'attention de l'Assemblée sur le montant de TEOM qui a été reversé au SIVOM : 350 628,84€. L'attribution de compensation reversée aux communes s'est élevée à 109 296,78€. La part FNGIR (fonds de péréquation) que la CCHL reverse dans le cadre de la révision fiscale a été de 358 646€. Le versement de 7 165€ à d'autres groupements correspond aux participations aux réseaux (CRE Dore Moyenne, Réseau Installation Foncier). La somme de 6 400€ inscrite au compte 65 738 est versée au CRPF pour assurer la présence de Maxime Rodamel dans le cadre de l'animation post PDM.

M. Chassaigne s'interroge sur l'indemnité des élus car le montant versé est plus faible que la prévision (compte 6531).

M. Coupat explique qu'il n'en est rien. Le montant avait été gonflé pour assurer l'équilibre du budget.

- Recettes de fonctionnement

M. Coupat précise que 3 communes versent leur attribution de compensation à la CCHL. Il s'agit de Saint Eloy la Glacière, Aix la Fayette et Saint Bonnet le Chastel. Cela a représenté 9103,64€.

- Dépenses d'investissement

M. Chassaigne trouve que les 118 000€ dépensés pour l'aménagement des bureaux sont excessifs. Les entreprises ne jouent pas le jeu lorsqu'il s'agit de travailler pour le compte d'une collectivité. Pour le même montant, dans certaines communes, il est possible d'avoir une maison.

- Recettes d'investissement

M. Coupat n'apporte pas de remarques particulières sur les recettes d'investissement.

Après lecture des comptes administratifs, M. Coupat fait part à l'Assemblée de son analyse personnelle sur la situation financière de la CCHL. Son analyse porte exclusivement sur la section de fonctionnement. A son sens, la situation est inquiétante. Il attire l'attention des élus sur la hausse des charges de fonctionnement pour l'année 2013 : subventions aux associations, cotisations, participations aux réseaux, la stagiairisation de M. Taillandier, la probabilité d'embauche de contrats avenir pour mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires et assurer un renfort à l'Office de Tourisme (pendant la période estivale à minima).

Le Président annonce qu'il est fondamental de trouver des rentrées d'argent.

M. Méry juge que l'implantation d'éoliennes est une véritable opportunité. Il ajoute que sans les obstacles que la CCHL a connu, elles pourraient déjà fonctionner.

Mme Giron estime que même si les charges de fonctionnement augmentent, il est essentiel de maintenir les services à la population comme le portage de repas ou les médiathèques. Toutefois, il faut être vigilant et revoir les priorités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2012 du budget principal.

2. Approbation des comptes de gestion 2012

M. Coupat présente les comptes de gestion qui ont été transmis par la Trésorerie d'Ambert. Ces comptes sont conformes aux comptes administratifs.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2012.

3. Bureau de poste de Saint Germain l'Herm

Le Président fait le point sur le fonctionnement du bureau de poste de Saint Germain l'Herm. A l'occasion d'une entrevue avec son Directeur, M. Francis GIRES, de nombreux points positifs sont ressortis. La moyenne annuelle des retraits s'élève à 50 retraits par jour sans pour autant diminuer la fréquentation au guichet. Les conseillers financiers ont un carnet de rendez vous remplis. Cela s'explique notamment par le manque de services côté Haute Loire. Toutefois, le Directeur a fait part de son souhait de modifier les horaires et jours d'ouverture mais de conserver la même amplitude horaire de 33 heures par semaine réparti comme suit : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h sauf le mardi de 13h30 à 16h15 (impératif de réunion hebdomadaire de l'équipe).du bureau de poste. Cela implique donc la fermeture du bureau de poste le samedi matin. Le Président annonce que son conseil a pris une motion contre cette proposition.

M. Méry explique qu'une telle attitude conduira inévitablement à la fermeture totale du bureau de poste et qu'il ne faut pas laisser faire. Si le bureau est fermé le samedi matin, la fréquentation va baisser et par conséquent les amplitudes horaires diminueront à nouveau et ce jusqu'à la fermeture totale.

Le Président propose à l'Assemblée de prendre une motion pour maintenir l'ouverture du bureau de poste le samedi matin.

M. Coupat explique que la fermeture de certaines agences est liée au fait que les agents postaux ont droit à 10 week end par an. Par conséquent, pour éviter le déplacement des agents, les bureaux de postes des villages ferment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- décide de déposer une motion auprès de la Direction de La Poste demandant le maintien des horaires actuels ;
- soutient que la clientèle du samedi matin est suffisante pour maintenir le bureau ouvert, des habitants des communes voisines du département de la Haut Loire n'ayant plus de bureau de poste se rendant à Saint Germain l'Herm ;
- évoque l'installation du DAB, demandée depuis dix ans, qui représente en moyenne 50 retraits par jour, et qui n'a pas entraîné de baisse de fréquentation au niveau du guichet.

4. Contrat d'assurance sur les risques statutaires

Le Président rappelle à l'Assemblée que la CCHL est adhérente au contrat d'assurance groupe du CDG garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, de maternité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service. Le contrat actuel arrive à son terme le 31 décembre 2013. Par conséquent une mise en concurrence aura lieu en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du code des marchés publics. Pour entamer la procédure, il est demandé à la CCHL de confier au CDG, par délibération, le soin d'agir pour son compte. En tout état de cause, la Communauté de Communes garde la possibilité de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat, si les conditions obtenues ne conviennent pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide

- de charger le Centre de gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions en résultant.

5. T.E.O.M

Le Président présente à l'Assemblée le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères fixé par le Comité Syndical du SIVOM d'Ambert le 21 février 2013.

Ce taux est fixé à 10,53% contre 10,03% en 2012. Le produit total pour la Communauté de Communes du Haut-Livradois est de 374 741,43€ (trois cent soixante quatorze mille sept cent quarante et un euros et quarante trois centimes).

La totalité du produit de la TEOM perçu sur la Communauté de Communes du Haut-Livradois est reversé au SIVOM d'Ambert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de valider le taux de 10,53%, le produit total de 374 741,43€ (trois cent soixante quatorze mille sept cent quarante et un euros et quarante trois centimes) et de reverser l'intégralité de cette somme au SIVOM d'Ambert.

6. Réédition du livret d'accueil

Le Président rappelle à l'Assemblée que le dernier livret d'accueil édité sur le territoire date de 2008. Un devis a été demandé pour l'édition de 2 500 exemplaires. Le montant est de 1 630€ HT.

M. Chassaigne demande si la présentation du livret d'accueil relève du système annuaire ou bancaire.

M. Rodier répond que le système est annuaire.

M. Chassaigne se demande si la Communauté de Communes ne pourrait pas faire participer financièrement les personnes identifiées afin de réaliser une opération blanche.

Le Président suggère de se renseigner auprès des professionnels et de reporter le vote au prochain conseil.

7. Prix de vente des topos guide

Le Président explique à l'Assemblée qu'elle doit fixer le tarif des topos guide suite à la création de la régie de recettes tourisme. En effet, pour fonctionner en bonne et due forme, celui-ci doit être clairement déterminé. Il faut fixer d'une part, le prix de vente au public et d'autre part le prix de vente aux prestataires qui bénéficient d'une remise.

Pour le public, l'Association Office de Tourisme vendait le livret de quinze circuits trois euros. Chaque Communauté de Communes applique son propre prix :

- CC de la Vallée de l'Ance : 4€ les 16 circuits
- CC du Pays de Cunlhat : 5€ les 18 circuits
- CC du Pays d'Arlanc : 5€ les 12 circuits

Mme Ernoul ne comprend pas pourquoi l'Assemblée doit fixer un prix de vente au public et surtout pourquoi elle devrait modifier, à la hausse, l'actuel prix de vente.

Le Président rappelle que le coût de confection d'un livret de 15 circuits est d'environ 5€. Par conséquent, la Communauté de Communes, si elle maintient le montant actuel ou si elle l'augmente jusqu'à 5€, ne se fera aucune marge. Fixer le prix de vente à 5€ transformerait cette opération en opération blanche.

Mme Ernoul exprime sa désapprobation et ne voit pas comment la Communauté de Communes peut justifier le passage du prix de vente au public de 3 à 5€, d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle édition.

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer pour un prix de vente des topos guide au public de 5€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide :

- par deux voix CONTRE (Mmes Ernoul. Petitjean), 5 ABSTENTIONS (Mme Rebord et M. Coupat. Courtine. Genestier. Rodier) et 14 voix POUR, de fixer le prix de vente au public des topos guide à 5€ l'unité à compter du 1^{er} avril 2013 ;
- par une ABSTENTION (Mme Rebord) et 20 voix POUR, d'accorder au prix de vente aux prestataires une remise de 20% par rapport au prix de vente au public.

8. Cotisations 2013

Le Président propose à l'Assemblée d'adhérer aux organismes suivants pour le montant de cotisation indiqué ci après.

Mme Dutour demande ce qu'apporte le BIEF.

Mme Ernoul répond que cet organisme organise des spectacles, des expositions culturelles, et met en place des résidences d'artistes.

M Sauvadet fait remarquer que la fusion Maison du Tourisme/ RELF ne fait pas pour autant baisser le montant de la cotisation.

M. Coupat juge que l'Assemblée n'a pas à juger le montant de la cotisation. Soit la CCHL souhaite maintenir son adhésion et dans ce cas elle paye, soit elle ne souhaite plus adhérer et dans ce cas elle se retire de l'organisme.

M. Méry conteste le montant de la cotisation à verser au syndicat de la ligne ferroviaire. Il demande si l'entreprise de Giroux (commune d'Olliegues) se retrouverait en difficulté si la CCHL décidait de se retirer.

M. Chassaigne rappelle à l'Assemblée qu'elle doit être solidaire vis-à-vis des autres territoires. Si la CCHL se retire, d'autres en feront de même.

Le Président conclut en affirmant que l'adhésion à ce syndicat est normale mais que le montant de la cotisation est injustifié.

Le Président souhaite dire un mot sur le réseau européen des sites casadéens. Plusieurs communes du territoire ont pu apposer une plaque sur leur Eglise. Toutefois, certaines d'entre elles n'ont toujours pas versé leur cotisation.

M. Pouget répond que pour la Commune du Monestier, il n'a pas reçu d'appel à cotisation par courrier.

Mme Rebord ne comprend pas pourquoi la CCHL devrait verser 50€ au Parc contre 3040 pour le Pays Vallée de la Dore alors que ses missions sont illisibles.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a été « contrainte » d'adhérer au Pays pour toucher les financements de la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 1 voix CONTRE (Mme Rebord) et 20 voix POUR décide d'adhérer à ces organismes et autorise la CCHL à payer les cotisations indiquées ci-dessus.

Tiers	2013
PARC LIVRADOIS FOREZ	50,00
MAISON DU TOURISME	3 805,20
COMITE D'EXPANSION ECONOMIQUE	497,09
LE BIEF	6 099,00
ABLF	355,00
CAUE63	700,00
ASS DES MAIRES 63	170,32
VALLEE DE LA DORE	3 040,00
SIEG PDD	30,00
ARDTA	500,00
ACLLF	120,00
SYND LIGNE FERROVIERE	5 331,00
Réseau Sites Casadéens	100,00
Total	20 797,61

9. Participations 2013

Le Président propose à l'Assemblée de verser une participation aux réseaux suivants pour le montant indiqué ci après :

Tiers	2 013
CRE Dore Moyenne	3 065,00
AtUR	3 473,00
RIF	4 100,00
Total	10 638,00

Le Président tient à alerter l'Assemblée. En 2014, il faudra prévoir une participation conséquente pour le contrat territorial Dore Amont car une grande partie du territoire est concernée.

M. Chassigne demande quelles communes ont prévu de recourir à l'Atelier d'urbanisme rural en 2013. Si aucune n'envisage de bénéficier de ce service, il ne sert à rien d'y adhérer.

M. Paul, représentant la CCHL au comité de pilotage de l'Atelier, répond que la CCHL vient à peine d'adhérer et que l'Atelier n'a démarré qu'au 1^{er} janvier 2013. Il est trop tôt pour juger de l'utilité de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 5 ABSTENTIONS (Mme Rebord. Et MM. Coupat. Chassigne. Sauvadet et Courtine.) décide de verser les participations aux réseaux tel qu'indiqué ci-dessus.

10. Subventions aux associations 2013

Le Président fait le point sur les subventions versées aux associations en 2012. Au total, la CCHL a versé 140 000,20€ (cent quarante mille euros et vingt centimes) aux associations du territoire.

Le Président interroge l'Assemblée sur la reconduction des subventions à la Maison de l'Alimentation et à la cycloportive Les Copains.

Le Président propose d'attribuer une subvention de 3 000€ (trois mille euros) à l'Association « Maison de l'Alimentation » pour assurer son bon fonctionnement en 2013.

M. Sauvadet s'interroge sur le rôle de la Maison de l'Alimentation.

Le Président rappelle à l'Assemblée que la Maison de l'Alimentation est une association à double vocation. Il s'agit d'une épicerie solidaire qui, dans le même temps, mène des actions sur les thèmes de la santé et de l'alimentation. L'association regroupe 28 bénévoles et 1 assistante sociale à temps partiel. Ses sources d'approvisionnement sont la Banque Alimentaire, les commerces locaux, l'Entreprise d'Insertion Lyonnaise et des dons. En 2012, 171 familles étaient inscrites, soit 25% de plus qu'en 2011. 15% des personnes aidées sont originaires du Haut-Livradois. 23 000 tonnes de denrées alimentaires ont été distribuées ce qui a permis d'assurer 50 000 repas.

M. Méry s'interroge sur les critères retenus pour qu'une famille puisse bénéficier de cette épicerie solidaire.

M. Rodier répond qu'une grande attention est portée aux critères et que la vocation de la Maison de l'Alimentation est de répondre ponctuellement à un besoin. Par conséquent, les abus sont difficiles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 3 000€ à l'association « Maison de l'Alimentation »

Le Président propose d'attribuer une subvention de 1 000€ (mille euros) à la cycloportive Les Copains.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 1 voix CONTRE (M. Pouget), 2 ABSTENTIONS (MM Coudeyras et Courtine) et 18 voix POUR, décide d'attribuer une subvention de 1 000€ à la cycloportive Les Copains.

11. Animation de la Charte Forestière de Territoire

Le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération du 10 janvier 2013, elle l'a autorisé à financer le poste d'animateur de Charte pour un montant de 3600€ (trois mille six cent euros) pour 18 mois. Toutefois, une communauté de communes refuse de verser une participation si la répartition entre les EPCI se fait à part égale. Par conséquent, il est proposé à l'Assemblée de re délibérer sur ce point. Désormais la répartition se ferait au prorata de la

population. La part versée par la CCHL serait de 3 077€ (trois mille soixante dix sept euros) pour 18 mois.

EPCI	Population	% habitants	Contribution pour 18 mois	Soit €/hab
CC Ambert	9 516	33,72%	8 430	0,89
CC Arlanc	3 859	13,68%	3 419	0,89
CC Cunlhat	3 436	12,18%	3 044	0,89
CC Haut Livradois	3 473	12,31%	3 077	0,89
CC Livradois Porte d'Auvergne	2 054	7,28%	1 820	0,89
CC Olliergues	2 843	10,07%	2 519	0,89
CC Vallée de l'Ance	3 038	10,77%	2 691	0,89
Total	28 219	100,00%	25 000	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à financer le poste d'animateur de Charte pour un montant de 3 077€ (trois mille soixante dix sept euros) sur 18 mois.

12. Renouvellement de la participation à l'ACOFOR 63

Le Président informe l'Assemblée que la convention d'accompagnement, dans le cadre de la Charte Forestière, conclut entre l'Association des Communes Forestières (ACOFOR) et le Pays Vallée de la Dore arrive à échéance. Le Pays et l'ACOFOR proposent de poursuivre le travail engagé et de renouveler ladite convention pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014. La participation des communautés de communes est fixée au prorata de la population.

Le Président présente le tableau de répartition par EPCI. Pour le Haut Livradois, la participation s'élève à 738€ sur 2 ans soit 369€ par an.

Communautés de communes	Nombre d'habitants	% hab	Contribution pour 2ans
CC du Pays d'Arlanc	3 859	33,72%	2 023
CC du Pays de Cunlhat	3 436	13,68%	821
CC du Pays d'Olliergues	2 843	12,18%	731
CC du Haut Livradois	3 473	12,31%	738

CC Livradois Porte d'Auvergne	2 054	10,07%	604
CC Pays d'Ambert	9 516	7,28%	437
CC Vallée de l'Ance	3 038	10,77%	646
Total	28 219	100,00%	6 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 12 voix pour, 5 voix contre (Mmes Dutour, Rebord et MM. Coupât, Poujet, Rodier) et 4 abstentions (Mme Ernoul, MM. Chassigne, Chevalyère, Coudeyras), donne son accord pour que la convention de l'ACOFOR avec le Pays Vallée de la Dore soit renouvelée moyennant une participation de la Communauté de Communes du Haut Livradois de 738€ pour 2 ans soit 369€ par an.,

13. Voiries forestières

- Avenant voirie forestière du Bois de Coisse

Le Président informe l'Assemblée que concernant la réalisation de la voirie forestière du Bois de Coisse, sur les communes de Chambon sur Dolore et Saint Bonnet le Chastel, cette dernière a lancé une procédure de mise en conformité de ses captages avec le Code de la Santé Publique et le Code de l'Environnement. Huit de ses captages sont concernés par le projet de voirie forestière du Bois de Coisse. Une note d'incidence a du être réalisée. Elle l'a été par le cabinet d'hydrogéologie CPGF. Le devis est de 1770,08€ (mille sept cent soixante dix euros et huit centimes). Le Maître d'œuvre, n'ayant pas initialement prévu cette dépense, a pris cette prestation à sa charge, sans marge. Toutefois, il convient de lui rembourser le montant exact de cette étude, soit 1770,08€ (mille sept cent soixante dix euros et huit centimes). Pour ce faire, il est nécessaire de faire un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

M. Chassigne demande pourquoi le maître d'œuvre n'a pas prévu cette prestation dès le départ. Il juge qu'il n'est pas normal que la CCHL paye pour son erreur.

M. Giron rejoint ce propos et considère que c'est uniquement au maître d'œuvre de régler cette facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, par 11 voix POUR et 10 voix CONTRE (Mmes Dutour, Ernoul, Giron, Petitjean, Rebord et MM. Chassigne, Coudeyras, Courtine, Mayoux et Méry) d'autoriser le Président à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation d'une note d'incidence sur les captages présents sur la commune de Saint Bonnet le Chastel pour un montant de 1770,08€ (mille sept cent soixante dix euros et huit centimes) maximum.

- Programmation de la voirie 2013

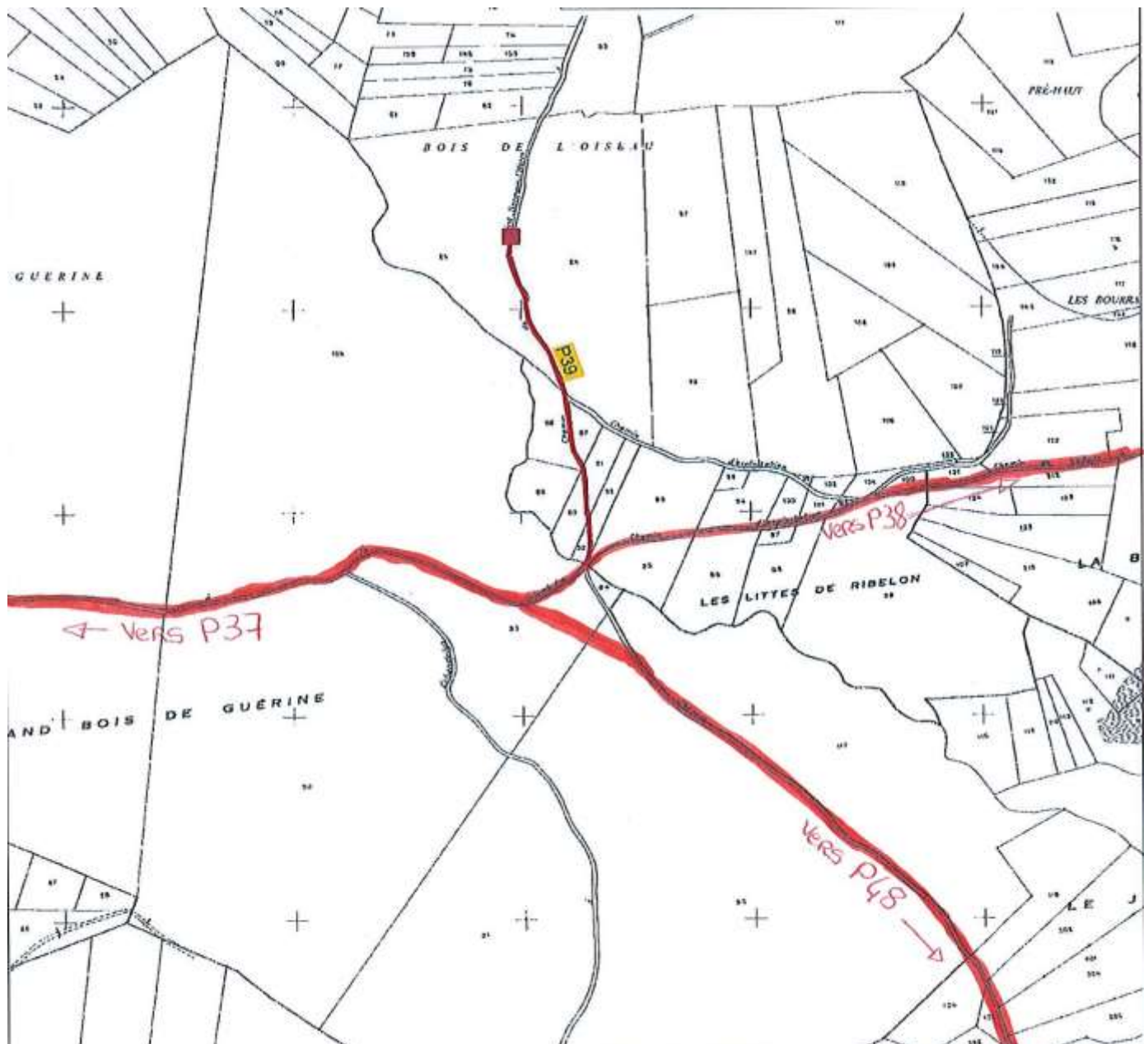
Le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération du 10 janvier 2013, elle a accepté le projet de voirie forestière « Bois de Mauchet/La Voie Romaine, sur les communes d'Echandelys et de Saint Eloy la Glacière, établi par la CRPF. Ce choix a été remis en question par le CRPF et la DDT. Il s'avère que ce projet n'est pas le plus prioritaire parmi les projets intercommunautaires répertoriés dans le schéma de desserte. En effet, ce massif est desservi par de la voirie privée. Etant donné que l'enveloppe financière est particulièrement mince, il est conseillé à la CCHL de changer de projet pour avoir un maximum de chance de toucher les subventions.

Le Président soumet un nouveau projet à l'Assemblée. Dans le schéma de desserte, ce projet concerne les fiches P37, P38, P39 et P48 sur les communes d'Aix la Fayette et de Fournols. Ce projet permettrait de desservir le Bois de Guérine et le Bois de l'Oiseau.

Le Président expose le contenu du projet :

- longueur : 3 551 mètres
- travaux :
 - reprise d'une route empierrée
 - création de deux routes empierrées
 - renforcement d'une place de dépôt existante
 - création de trois places de dépôt
 - création de deux aires de retournement
 - mise aux normes d'une piste de débordage
- montant prévisionnel : 93 000€ HT

Le Président rappelle que le montant des travaux est donné à titre indicatif. Il sera affiné par le CRPF si l'Assemblée choisi ce projet.



M. Chassaigne demande quel était le coût du projet Bois de Mauchet.

Le Président répond que le montant global prévisionnel du précédent projet était de 75 950 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, par 19 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Chassaigne) et 1 ABSTENTION (Mme Rebord), décide de :

- accepter le projet établi par le CRPF « Bois de Guérine/Bois de l'Oiseau » sur les communes d'Aix la Fayette et de Fournols ;
- confier à celui-ci la constitution et le suivi du dossier de demande de subvention.

- Construction de voirie

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'au Conseil Communautaire du 10 janvier, il avait été remarqué que les voiries forestières n'étaient souvent pas assez larges. Le Président présente un tableau relatif à la construction d'une voirie d'une longueur d'un km pour 3,5m de large.

Travaux	Prix unitaire	Montant total
Ouverture	5,00	5 000,00
Empierrement 0/80 (40cm)	20,00	28 000,00
Empierrement 0/31,5 (10 cm)	23,00	8 050,00
Création de fossés	2,00	2 000,00
Buses diamètre 400 (estimation)		2 600,00
Fers d'eau (estimation)		2 500,00
Total		48 150,00
Honoraires 7%		3 370,50
TOTAL		51 520,50

Le Président explique que la subvention est plafonnée à 45 000€ le km. Le coût total des travaux pour 1km serait de 51 520,50€. Par conséquent, la différence est à la charge de la commune.

14. Bornes camping car

Le Président rappelle à l'Assemblée que deux projets d'installation de bornes camping car sont en cours sur la Communauté de Communes : un pour Fournols et un pour Le Monestier. Le projet de Fournols a fait l'objet d'une étude de faisabilité. Le coût prévisionnel du projet s'élève à 21 300€. Il comprend : une borne, des stationnements, l'aménagement du terrain, la signalétique et la pose d'un panneau d'affichage. Un dossier de demande de subvention sera déposé. Les subventions espérées sont les suivantes :

- 30% du Conseil Régional dans la limite de 23 000€ de dépenses HT
- 30% du Conseil Général dans la limite de 15 000€ de dépenses HT

Le Président rappelle que la Mairie de Fournols prend à sa charge l'installation d'une aire de jeux.

Le Président explique que le projet du Monestier est plus modeste. Il ne concerne que l'implantation d'une borne, sans aménagement extérieur. La dépense prévisionnelle est alors de 5 000€. Aucune demande de subvention ne sera déposée pour ce projet.

Le Président propose de lancer la consultation pour recruter un maître d'œuvre pour effectuer les opérations relatives à :

- l'installation d'une borne camping cars sur la commune du Monestier ;
- l'implantation d'une aire de services pour camping cars sur la commune de Fournols.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, par 19 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (MM. Coupat et Rodier), autorise le Président à lancer la consultation pour recruter un maître d'œuvre pour effectuer les opérations relatives à :

- l'installation d'une borne camping cars sur la commune du Monestier ;
- l'implantation d'une aire de services pour camping cars sur la commune de Fournols.

15. Centre de Loisirs sans hébergement à Saint Amant Roche Savine

Le Président présente l'avancée de l'étude de faisabilité pour la création d'un local pour le centre de loisirs sur la Commune de Saint Amant Roche Savine.



Le Président présente le plan de financement prévisionnel.

Auvergne +	68 000 €	40%
CAF	51 000 €	30%
CTDD	17 000 €	10%
Autofinancement	34 000 €	20%
	170 000 €	100%

M. Chassigne précise que l'achat du bâtiment par la Commune de Saint Amant Roche Savine est en cours.

16. Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie de Saint Germain l'Herm

Le Président présente à l'Assemblée des tableaux d'amortissement sur 20 ans et sur 25 ans relatif au pôle santé. L'objectif, avec les loyers, est de réaliser une opération blanche. Par

ailleurs, le Président explique qu'il est allé visiter la Maison des Services de Saint Dier d'Auvergne. Le montant des travaux s'est élevé à 650 000€ HT pour un cabinet de kiné, deux médecins, un cabinet infirmier, un bureau pour la Communauté de Communes, un cabinet dentaire et 4 appartements.

Le Président informe l'Assemblée qu'il a été contacté par une entreprise spécialisée dans le photovoltaïque et qui serait intéressée pour poser des panneaux sur le toit de l'ancienne gendarmerie et de l'ancienne école.

MAISON DES SERVICES: AMORTISSEMENT AUTO FINANCEMENT sur 20 ans			
<i>le calcul présenté est à coût constant hors intérêt hors mouvements d'inflation</i>			
MONTANT DE L'AUTO FINANCEMENT	283 457 €		
NOMBRE DE M ² A LOUER	170		
Service de Santé/m ² à louer	150		
MONTANT DE L'AUTO FINANCEMENT/m ²	1 667,39 €		
MONTANT DE L'AUTO FINANCEMENT/m ² /20 ans	83,37 €		
Calcul loyer/an sur la base du nombre de m² à louer		loyer/an	loyer/mois
KINE nombre de m ² à louer (28+1/3(16)+1/2(17)+6)	48	4 001,75 €	333,48 €
ORTHO nombre de m ² à louer 1/2 (16)+1/3(16)+1/3(5)	15	1 250,55 €	104,21 €
INFIRMIERES nombre de m ² à louer (6+1/2(16)+1/2(17)+1/3(16)	28	2 334,35 €	194,53 €
CPAM TRESORERIE nombre de m ² à louer (9)	9	750,33 €	62,53 €
ADMR nombre de m ² à louer (14 +1/2(7)+1/2(5)+1/2(5)	23	1 917,50 €	159,79 €
MEDECIN nombre de m ² à louer (7,5+11+1/2(5)+1/2(5)	29	2 417,72 €	201,48 €
Calcul des charges par service/an		charge/an	charges/mois
chauffage, eau pour 150m ² /an	3 800,00 €		
chauffage, eau/m ² /an	25,33 €		
KINE nombre de m ² à louer (28+1/3(16)+1/2(17)+6)	48	1 216,00 €	101,33 €
ORTHO nombre de m ² à louer 1/2 (16)+1/3(16)+1/3(5)	15	380,00 €	31,67 €
INFIRMIERES nombre de m ² à louer (6+1/2(16)+1/2(17)+1/3(16)	28	709,33 €	59,11 €
CPAM TRESORERIE nombre de m ² à louer (9)	9	228,00 €	19,00 €
ADMR nombre de m ² à louer (14 +1/2(7)+1/2(5)+1/2(5)	23	582,67 €	48,56 €
MEDECIN nombre de m ² à louer (7,5+11+1/2(5)+1/2(5)	29	734,67 €	61,22 €
Calcul loyer/an sur la base du nombre de m² à louer charges comprises		loyer/an	loyer/mois
KINE nombre de m ² à louer (28+1/3(16)+1/2(17)+6)		5 217,75 €	434,81 €
ORTHO nombre de m ² à louer 1/2 (16)+1/3(16)+1/3(5)		1 630,55 €	135,88 €
INFIRMIERES nombre de m ² à louer (6+1/2(16)+1/2(17)+1/3(16)		3 043,69 €	253,64 €
CPAM TRESORERIE nombre de m ² à louer (9)		978,33 €	81,53 €
ADMR nombre de m ² à louer (14 +1/2(7)+1/2(5)+1/2(5)		2 500,17 €	208,35 €
MEDECIN nombre de m ² à louer (7,5+11+1/2(5)+1/2(5)		3 152,39 €	262,70 €

MAISON DES SERVICES: AMORTISSEMENT AUTO FINANCEMENT sur 25 ans			
le calcul présenté est à coût constant hors intérêt hors mouvements d'inflation			
MONTANT DE L'AUTO FINANCEMENT	283 457 €		
NOMBRE DE M ² A LOUER	170		
Service de Santé/m ² à louer	150		
MONTANT DE L'AUTO FINANCEMENT/m ²	1 667,39 €		
MONTANT DE L'AUTO FINANCEMENT/m ² /25 ans	66,70 €		
Calcul loyer/an sur la base du nombre de m ² à louer		loyer/an	loyer/mois
KINE nombre de m ² à louer (28+1/3(16)+1/2(17)+6)	48	3 201,40 €	266,78 €
ORTHO nombre de m ² à louer 1/2 (16)+1/3(16)+1/3(5)	15	1 000,44 €	83,37 €
INFIRMIERES nombre de m ² à louer (6+1/2(16)+1/2(17)+1/3(16))	28	1 867,48 €	155,62 €
CPAM TRESORERIE nombre de m ² à louer (9)	9	600,26 €	50,02 €
ADMR nombre de m ² à louer (14 +1/2(7)+1/2(5)+1/2(5))	23	1 534,00 €	127,83 €
MEDECIN nombre de m ² à louer (7,5+11+1/2(5)+1/2(5))	29	1 934,18 €	161,18 €
Calcul des charges par service/an		charge/an	charges/mois
chauffage, eau pour 150m ² /an	3 800,00 €		
chauffage, eau/m ² /an	25,33 €		
KINE nombre de m ² à louer (28+1/3(16)+1/2(17)+6)	48	1 216,00 €	101,33 €
ORTHO nombre de m ² à louer 1/2 (16)+1/3(16)+1/3(5)	15	380,00 €	31,67 €
INFIRMIERES nombre de m ² à louer (6+1/2(16)+1/2(17)+1/3(16))	28	709,33 €	59,11 €
CPAM TRESORERIE nombre de m ² à louer (9)	9	228,00 €	19,00 €
ADMR nombre de m ² à louer (14 +1/2(7)+1/2(5)+1/2(5))	23	582,67 €	48,56 €
MEDECIN nombre de m ² à louer (7,5+11+1/2(5)+1/2(5))	29	734,67 €	61,22 €
Calcul loyer/an sur la base du nombre de m ² à louer charges comprises		loyer/an	loyer/mois
KINE nombre de m ² à louer (28+1/3(16)+1/2(17)+6)		4 417,40 €	368,12 €
ORTHO nombre de m ² à louer 1/2 (16)+1/3(16)+1/3(5)		1 380,44 €	115,04 €
INFIRMIERES nombre de m ² à louer (6+1/2(16)+1/2(17)+1/3(16))		2 576,81 €	214,73 €
CPAM TRESORERIE nombre de m ² à louer (9)		828,26 €	69,02 €
ADMR nombre de m ² à louer (14 +1/2(7)+1/2(5)+1/2(5))		2 116,67 €	176,39 €
MEDECIN nombre de m ² à louer (7,5+11+1/2(5)+1/2(5))		2 668,84 €	222,40 €

17. Projet de recrutement d'un contrat aidé pour l'OTHL

Mme Ernoul présente un projet d'embauche sur la valorisation du patrimoine naturel. Les missions potentielles de cette personne seraient de deux ordres :

- part principale : chemins de randonnée. L'idée serait de recenser l'existant, uniformiser la présentation papier des itinéraires, uniformiser la présentation multimédia, élargir l'offre (randonnées thématiques, parcours VTT...)
- part secondaire : actions pédagogiques dans les écoles dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

Mme Ernoul présente un tableau comparatif des divers contrats aidés. L'étude est basée sur un recrutement à 35h semaine. Mme Ernoul précise que le plus intéressant serait de faire appel à un contrat avenir (contrat de 3 ans financé à 85% : 75% Etat + 10% Conseil Général). Ce type de contrat, même s'il n'est pas pérennisé, est particulièrement bénéfique pour les jeunes.

Mme Giron juge particulièrement judicieux de recourir à un contrat avenir. Le profil devra être mixte : action jeunesse / action touristique. Toutefois, elle considère, notamment du point de vue des financeurs, que l'action jeunesse est prioritaire par rapport à l'action touristique. L'action tourisme ne doit être qu'un complément de l'action jeunesse. Par ailleurs, si toutes les communes qui ont une école sont prêtes à mettre en œuvre la réforme scolaire pour la rentrée 2013, il va falloir envisager l'embauche de plusieurs contrats avenir. Cette question est à réfléchir.

Le Président rappelle, pour la CCHL et le territoire, la mise en œuvre de la réforme passe par la mutualisation des moyens.

Mme Ernoul souhaiterait que le recrutement se fasse avant le début de l'été pour que la personne engagée puisse seconder Mme Le Roy à l'OTHL dans les missions d'accueil du public notamment.

M. Coupat demande comment ces postes vont être financés.

Le Président explique qu'il va falloir envisager un transfert de charges. Il est impératif que les communes participent.

Par ailleurs, le Président demande ce qu'il advient des 2 000€ que l'association OTHL versait à la Commune de Saint Amant Roche Savine pour le fonctionnement de son point info tourisme. Il rappelle que la Commune de Saint Germain l'Herm met gracieusement, chaque été, une personne à disposition de l'OTHL pour 8h par semaine et que cela perdure avec la reprise de l'OTHL en direct.

M. Chassigne annonce que la Commune de Saint Amant Roche Savine va adopter la même conduite que la Commune de Saint Germain l'Herm et donc mettre gracieusement une personne à disposition.

18. Bilan Maison de l'Alimentation

Le Président rappelle que cette question a été évoquée au point 10, sur la question des subventions aux associations.

19. Bilan Pays Vallée de la Dore

Le Président fait le point sur l'état d'avancement de la programmation dans le cadre des contrats Auvergne +. Sur 326 045€ de crédits FRADDT mobilisables, seuls 190 000€ sont programmés. Cela concerne deux projets :

- la partie logements du projet de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie de Saint Germain l'Herm, 90 000€ ;
- l'aménagement d'un centre de loisirs à Saint Amant Roche Savine, 100 000€.

A la demande des Pays Auvergnats, la Région a accepté de prolonger les délais d'engagement au 31 décembre 2014 au lieu du 31 janvier 2014.

Concernant le conseil culturel de territoire, le Président rappelle que 2 projets ont bénéficié du dispositif en 2012 :

- ADAACL : festival du Haut Livradois: 3 800€
- Compagnie Jolie Môme, festival La Belle Rouge : 4 000€

Enfin, le Président fait un bilan du Contrat Local de Santé. 3 fiches actions sont à ce jour identifiées :

- Organisation de l'offre de soins de 1^o recours : politique d'accueil des professionnels de santé, dépliant d'appel auprès des étudiants
- Vaincre le diabète : 2 200 tests de glycémie réalisés sur 17 jours, 10% de dépistés, ouverture d'un point diabète au CH de Thiers, projet labellisé au niveau national
- Appui à la coordination territoriale : un coordonnateur santé, Fabrice Bretel

20. Edition du livre de M. Périssel

Le Président souhaite faire le point avec les communes quant au projet d'édition du livre de M. Périssel. Il rappelle que seule la Commune de Saint Germain l'Herm s'est positionnée. Elle achètera 20 exemplaires.

M. Rodier intervient pour signaler que la Commune de Saint Bonnet le Chastel en achètera 3. Le Président suggère d'organiser une séance de dédicaces à l'Office de Tourisme.

21. Questions diverses

- **Nombre et répartition des sièges au sein du conseil communautaire à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux de 2014**

Le Président attire l'attention de l'Assemblée sur le courrier transmis par la Préfecture relatif à la composition des organes délibérants qui fera suite aux élections municipales de 2014. La règle de répartition des sièges a changé. Chaque commune doit disposer d'au moins un siège mais la répartition des autres sièges doit tenir compte de la population de chaque commune. Par conséquent, la CCHL ne disposerait plus que de 24 sièges, contre 30 actuellement, répartis comme suit :

Commune	Population	Sièges
Saint Amant Roche Savine	533	4
Saint Germain l'Herm	497	4
Bertignat	482	3
Fournols	347	2
Saint Bonnet le Chastel	237	1
Echandelys	232	1
Condat lès Montboissier	227	1
Le Monestier	194	1
Chambon sur Dolore	171	1
Saint Bonnet le Bourg	146	1
Grandval	114	1
Fayet Ronaye	99	1
Aix la Fayette	73	1
Saint Eloy la Glacière	62	1
Sainte Catherine	59	1
	3473	24

Toutefois, il est possible de bénéficier de 3 sièges supplémentaires, ce qui amènerait le nombre de sièges à 27. Dans ce cas, le Président propose d'attribuer un siège supplémentaire aux 3 communes de plus de 200 habitants, soit Saint Bonnet le Chastel, Echandelys et Condat lès Montboissier.

Le Président annonce que les communes doivent délibérer sur ce point avant le 30 juin 2013.

M. Coupat demande s'il ne serait pas possible, en plus, d'ôter un siège à Saint Amant Roche Savine et Saint Germain l'Herm pour les redistribuer au Monestier et à Chambon sur Dolore. De la sorte, seules 6 communes n'auraient qu'un siège.

Le Président explique qu'il a alerté le secrétaire général de la Sous Préfecture d'Ambert sur cette question et qu'il ne manquera pas de tenir l'Assemblée informé de leurs échanges.

• **Festiforêt 2014**

Le Président explique qu'il a été approché par l'organisateur de la manifestation « Festiforêt ». Ce dernier a fait part de son souhait de délocaliser cet évènement, qui a lieu tous les 2 ans sur la commune de La Chapelle Geneste (Haute Loire).

Le Président trouve la proposition intéressante mais juge qu'il faut prendre le temps d'y réfléchir et de rentrer en contact avec la Communauté de Communes du Plateau de la Chaise Dieu. Si la manifestation peut se faire sur le territoire du Haut Livradois, le Président avoue penser à Condat lès Montboissier, qui a un débardeur dans son équipe municipale, pour l'accueillir.

- **Crédit agricole de Saint Germain l'Herm**

La direction du Crédit agricole de Saint Germain l'Herm a fait part de son intention de supprimer la possibilité de déposer ou de retirer de l'argent liquide au guichet.

Le Président demande aux communes, comme pour La Poste, de bien vouloir prendre une motion.

- **Réseau européen des sites casadéens**

Le Président souhaite revenir sur le réseau européen des sites casadéens. Il explique que dans le cadre de ce réseau, M. Robert Flauraud souhaite organiser une réunion Communauté de Communes des sites casadéens. Par ailleurs, plusieurs manifestations sont prévues, concernant le réseau :

- la Nuit des Eglises en juillet
- Journée du petit patrimoine (15/16 juin)
- Journée européenne du patrimoine (20 septembre)

- **Ciné Parc**

Le président informe l'Assemblée que le Ciné Parc a programmé des séances Jeune Public pour les vacances de Pâques. Une séance devrait avoir lieu le 20 avril à 15h à Saint Germain l'Herm.

- **Réunion Sous Préfecture**

Le Président informe l'Assemblée que Madame la Sous Préfète d'Ambert organise une réunion le jeudi 28 mars à 10h sur les questions relatives à l'exploitation forestière. Le Président invite les élus à s'y rendre.

- **Articles de presse**

Le Président présente deux articles à l'Assemblée : l'un sur les certificats d'économie d'énergie pour lequel il invite la commune de Bertignat à se renseigner, l'autre sur la possibilité pour les employés communaux à conduire un tracteur agricole.